

**CORPORATE EVENT NOTICE:** Inscription par Offre Publique  
**ALLO FINANCE**  
**PLACE:** Paris  
**AVIS N° :** PAR\_20100506\_02342\_MLI  
**DATE:** 06/05/2010  
**MARCHÉ:** Marché Libre

A l'initiative du membre du marché Euroland Finance agissant pour le compte de la société ALLO FINANCE, seront inscrites sur le Marché Libre d'Euronext Paris S.A. :

- Les 5 283 308 actions existantes composant le capital de la société,
- Un nombre maximum de 3 125 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire dans le cadre d'une Offre Globale ("l'Offre"),
- Un nombre maximum de 468 750 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension

Un nombre maximum de 3 125 000 actions nouvelles sera mis à disposition du public (avant l'exercice de la Clause d'Extension) dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'Offre au Public dans le cadre d'une Offre Globale ("l'Offre") comprenant un Placement Global ("PG") et une Offre à Prix Ferme ("Offre au Public", "OPF"), et admis aux négociations sur le Marché Libre d'Euronext Paris S.A..

- Prix de l'Offre : Le prix par action dans le cadre du PG est de 0,34 euros. La société a décidé d'offrir aux investisseurs particuliers une décote de 0,04 euro par action par rapport au prix fixé dans le cadre du Placement Global. Le prix dans le cadre de l'Offre au Public est donc de 0,30 euros par action.

Clause d'Extension : En fonction de la demande, le nombre d'actions offertes pourra être augmenté d'un maximum de 468 750 actions nouvelles supplémentaires.

Les décisions relatives à l'exercice de la clause d'extension et au dimensionnement définitif de l'émission seront prises au plus tard le 08/06/2010.

Les informations concernant les modalités de l'Offre sont fournies au public comme suit : un prospectus portant le visa n°10-114 délivré le 05/05/2010 est disponible sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site internet de l'émetteur (<http://www.allofinance.com>).

#### **CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL**

- Prix: 0,34 € par action
- Durée : du 06/05/2010 au 04/06/2010 à 17H00 (heure de Paris )
- Nombre de titres : 1 562 500 actions, soit 50% de l'offre (avant exercice de la Clause d'Extension)

- Etablissement en charge : Euroland Finance
- Etablissement centralisateur : Société Générale Securities Services-Service aux Emetteurs (042)

## **CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE A PRIX FERME**

- Prix : 0,30 € par action
- Ouvert aux personnes physiques, investisseurs personnes morales, fonds communs de placement
- Durée : du 06/05/2010 au 04/06/2010 à 17H00 (heure de Paris)
- Nombres de titres : 1 562 500 actions, soit 50% de l'offre (avant exercice de la Clause d'Extension)

Si la demande de l'OPF le permet, le nombre définitif d'actions allouées sera au moins égal à 50% du nombre total d'actions offertes, avant exercice de la Clause d'Extension. Il pourra être augmenté par prélèvement sur le PG ou réduit dans les limites de l'article 315-35 du règlement général de l'AMF.

### Décomposition des ordres en fonction du nombre de titres demandés :

- Fractions d'ordre A1 : entre 1 et 200 titres inclus.
- Fractions d'ordre A2 : au-delà de 200 titres.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées. Ils devront être exprimés au prix de l'offre au public. Les ordres de souscription sont irrévocables.

### **Les résultats de l'Offre feront l'objet d'un avis de résultat le 08/06/2010.**

En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour l'Offre non prévue par le présent Prospectus, un complément au Prospectus sera soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Les ordres d'achat ou de souscription passés pourront alors être révoqués pendant au moins les deux jours de bourse suivant la publication de cette note complémentaire.

En cas de prorogation de la date de clôture, ce nouvel élément sera porté à la connaissance du public dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et repris dans un avis publié par NYSE-Euronext. Dans ce cas, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre au Public pourront, s'ils le souhaitent, révoquer pendant au moins les deux jours de bourse suivant la publication de cet élément les ordres émis avant sa publication auprès des établissements qui auront reçu ces ordres. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre au Public.

### Garantie :

L'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire des fonds, c'est-à-dire après la date de règlement livraison.

### Libellé et transmission des ordres :

Les clients devront transmettre leurs ordres de souscription au plus tard le 04/06/2010 à 17h00 (heure de Paris) tant pour les souscriptions aux guichets que pour les souscriptions par Internet. Les membres de marché devront saisir **dans SCORE au plus tard le 07/06/10 avant 10h00** (heure de Paris) les dépôts de leurs clients, en utilisant le formulaire disponible. **Aucun dépôt ne pourra être enregistré après l'heure limite.**

### Utilisation de l'outil SCORE :

Toute demande de nouvel accès devra être adressée à l'équipe Corporate Actions de NYSE Euronext ([corporateactions\\_fr@nyx.com](mailto:corporateactions_fr@nyx.com)) au plus tard 3 jours de bourse avant la centralisation (soit au plus tard le 04/06/10). Toute question relative à l'utilisation de SCORE devra de même être adressée à l'équipe Corporate Actions de NYSE Euronext (33 (0)1 49 27 15 10).

#### Conditions d'exécution des ordres :

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première inscription, soit le 07/06/10. Les ordres A1 sont prioritaires par rapport aux ordres A2 ; un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100 % peut être appliqué aux ordres A2 pour servir les ordres A1. Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, les actions formant rompus étant ensuite allouées selon les usages du marché.

#### Règlement-livraison des titres acquis à l'OPF :

Les opérations de règlement-livraison (R/L) des négociations du 07/06/2010 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RGV, entre d'une part Société Générale Securities Services (Code 042) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 10/06/2010. L'ensemble des instructions RGV devra être introduit dans le système au plus tard le 09/06/2010 à 12h00 (heure de Paris). L'instruction aura comme date de négociation le 07/06/2010. Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 07/06/2010 seront annulées.

#### **Admission aux négociations des actions émises par Allo Finance**

Euronext Paris S.A. fait connaître qu'à partir du 07/06/2010, les actions ci-dessous émises par Allo Finance seront inscrites sur le Marché Libre. **Les négociations (en dehors de "la première négociation" qui interviendra à la suite de la cession décrite ci-avant) ne s'effectueront qu'à partir du 11/06/2010.**

**Le premier jour de cotation, les actions nouvellement émises seront cotées au prix de 0,34 €.**

#### *Principales caractéristiques des titres admis:*

Nombre de titres à admettre:	8 408 308 (avant exercice de la clause d'extension)
Valeur nominale:	0,04277 EUR
Prix d'émission:	0,34 EUR
Jouissance:	01/01/2010
Forme des titres:	Nominatif ou au porteur
Banque introductrice:	Euroland Finance
Service financier:	Société Générale Securities Services 042
Secteur ICB:	8777 Investment Services

#### *Cotation:*

Groupe de cotation: (à partir du 11/06/2010)	10	Cotation:	Fixing
Quotité:	1	Devise:	EUR
Unit / %:	Unit	SRD:	No
Garantie R/L:	Yes	Dépositaire local:	Euroclear France
Libellé:	Allo Finance	Code CFI:	ESVTFN
ISIN:	FR0010882886	Code Euronext:	FR0010882886
Mnémonique:	MLALO		

#### **Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPF**

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs

intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;

- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS S.A. se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS S.A. se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

\*\*\*\*\*

<b>CORPORATE EVENT NOTICE:</b>	Public Offering <b>ALLO FINANCE</b>
<b>LOCATION:</b>	Paris
<b>NOTICE:</b>	PAR_20100506_02342_MLI
<b>DATE:</b>	06/05/10
<b>MARKET:</b>	Marché Libre

On market member Euroland Finance's initiative acting on behalf of the company ALLO FINANCE, will be registered on the Marché Libre of Euronext Paris S.A.:

- The 5,283,308 existing shares representing the outstanding share capital of the company ;
- A maximum of 3,125,000 new shares issued by way of capital increase in connection with the Global Offering ("the Offer") ;
- A maximum of 468,750 new shares issued in case the Extension Option is fully exercised.

A maximum of 3,125,000 new shares (before exercise of the Extension Option) will be offered to the public by way of a capital increase through a Public Offering in connection with a Global Offering ("the Offer") comprising a Global Placement ("GP") and a Fixed Price Offer ("Public Offer", "FPO").

- Price of the Offer: €0.34 per share for the GP and €0.30 per share for the FPO.

Extension Option: Depending on the demand, the number of shares offered could be raised by a maximum of 468,750 new shares.

Information regarding the terms and conditions of the Offer can be provided to the public as follows: a prospectus with the visa n°10-114 dated 05/05/2010 is available on the Internet website of the Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) and the Internet website of the issuer ([www.allofinance.com](http://www.allofinance.com)).

### *Global Placement procedure*

Price :	€0.34 per share
Dates :	From 06/05/2010 to 04/06/2010 at 5:00 pm (CET)
Number of shares :	1,562,500 shares representing 50% of the Offer (before exercising the Extension Option)
Global coordinator :	Euroland Finance

Centralizing bank : Société Générale Securities Services - Service aux Emetteurs (042)

### *FPO procedure*

Price: €0.30 per share  
Subscription open for: Retail investors, legal entities and certain UCITS  
Dates: From 06/05/2010 to 04/06/2010 at 5:00 pm (CET)  
Number of shares: 1,562,500 shares representing 50% of the Offer (before exercising the Extension Option)

Based on demand, and if demand permitting, the numbers of shares allocated to the FPO will be at least equal to 50% of the total number of shares offered (before exercising the Extension Option). The number of shares offered within the FPO may be increased by shares initially offered in the GP pursuant to and limited to the conditions set up in article 315-35 of the general regulation of the AMF.

Purchase orders can be divided in the following portions:

- ▣ A1 order portions : 1 to 200 shares inclusive
- ▣ A2 order portions : more than 200 shares.

Orders will be stated in terms of number of shares. They shall be stipulated at the FPO price. Subscription orders are irrevocable.

**Results of the Offer will be announced in corporate event notice to be issued on 08/06/2010.**

#### Guarantee:

The issuance of new shares does not constitute an underwriting agreement within the meaning of the article L.225-145 of the French Code de Commerce. Therefore, trading of new shares will only take place after the issuance of the "share deposit certificate", i.e. after the Settlement and Delivery took place.

#### Transmission of orders:

Client will send their purchase orders to financial intermediaries by 5:00 pm (CET) on 04/06/2010 at the latest. Market Members will transmit subscription orders of their clients **in SCORE on 07/06/2010** at 10:00 a.m. (CET) at the latest. **Orders presented after the time limit won't be registered.**

#### Use of SCORE:

Any request for access must send to the Corporate Actions Team of NYSE Euronext ([corporateactions\\_fr@nyx.com](mailto:corporateactions_fr@nyx.com)) at least 3 trading days before the date of centralization (i.e. at the latest on 04/06/2010). For more details about SCORE, please contact the Corporate Actions Team of NYSE Euronext (+33 (0)1 49 27 15 10).

#### Execution of orders:

Purchase orders placed are irrevocable and will be valid on 07/06/2010 only. A1 order portions have priority over A2 order portions. A reduction rate of maximum 100% may be applied to A2 order portions to serve A1 order portions. In case the orders reduction measures do not lead to a whole number of allotted shares, the latter would be rounded to the nearest inferior integer number.

#### Settlement/delivery of shares acquired under the OPO:

Settlement/delivery of 07/06/2010 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RGV, between Société Générale Securities Services (Code 042) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 10/06/2010. All RGV instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 09/06/2010. The trading day shown on instructions will be 07/06/2010. It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement/delivery operations of 07/06/2010 trades will be cancelled.

### ***Listing of the shares issued by Allo Finance***

Euronext Paris S.A. announces that, from 07/06/2010 the ordinary shares described below issued by Allo

Finance will be listed on Marché Libre. **The trading of these securities (except the "initial trade" to take place pursuant the centralization of orders as described hereabove) will take place as from 11/06/2010.**

**The first day of listing, the new shares to be issued will be quoted at €0.34.**

*Main characteristics of the securities to be listed:*

Number of securities to be listed:	8,408,308 (before exercise of the Extension Option)
Nominal value:	EUR 0.04277
Issue price:	EUR 0.34
Dividend due date:	01/01/2010
Form:	Bearer or registered
Listing agent:	Euroland Finance
Financial service:	Société Générale Securities Services 042
ICB sector:	8777 Investment Services

*Quotation:*

Trading group: (as from 11/06/2010)	10	Trading:	Fixing
Lot size:	1	Currency:	EUR
Unit / %:	Unit	DSO:	No
Guarantee:	Yes	Local depository:	Euroclear France

Product name:	Allo Finance	CFI code:	ESVTFN
ISIN:	FR0010882886	Euronext code:	FR0010882886
Symbol:	MLALO		

**Special conditions applicable to orders placed:**

- any investor (natural person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.

\*\*\*\*\*